

GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
 ADMINISTRATION COMMUNALE DE KAYL  
**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS**  
 DU CONSEIL COMMUNAL DE KAYL

Séance publique du 15.05.2018

Date de l'annonce publique de la séance et de la convocation des conseillers: 08.05.2018

Présents : M. Lorent, bourgmestre, Mme Petry, échevine, M. Humbert, échevin, M. Becker, Mme Belleville, MM. Birchen, Donven, Gonçalves Dos Anjos, Lukas, Lux, Thomé et Weiler, conseillers, Mme Braconnier, secrétaire

Absents : a) excusé : M. Krings  
 b) sans motif :

Point de l'ordre du jour : 4.2

Objet : **Adaptation du règlement-taxé pour autorisations en matière d'urbanisme**

Le Conseil Communal,

Revu sa délibération du 26 janvier 2006 portant adoption du règlement-taxé concernant les autorisations en matière d'urbanisme, approuvé par arrêté grand-ducal du 27 mars 2006 et par décision ministérielle du 29 mars 2006 ;

Revu sa délibération du 11 décembre 2012 portant approbation d'une taxe exigible sur les autorisations d'ouverture d'une tranchée, approuvée par arrêté grand-ducal du 1er mars 2013 et par décision ministérielle du 14 mars 2013 ;

Considérant que le collège des bourgmestre et échevins estime qu'il y a lieu d'adapter ledit règlement-taxé ;

Entendu la proposition du collège des bourgmestre et échevins de fixer le règlement-taxé pour les autorisations en matière d'urbanisme comme suit :

Urbanisme	
Autorisation pour la construction d'une maison unifamiliale	100 €
Autorisation pour l'aménagement d'un logement intégré	100€
Autorisation pour la construction d'une maison de rapport par appartement	100€
Autres autorisations : hangars, garages, box, abris de jardin, échafaudages etc.	25 €
Grande transformation d'une maison unifamiliale	100 €
Morcellement	25 €
Taxe pour frais d'infrastructure par unité d'habitation	5.000 €
Taxe pour frais d'infrastructure par unité affectée à toute autre destination que l'habitation	5.000 €
Taxe pour frais d'infrastructure pour un logement intégré	2.500 €
Changement des plans d'une maison plurifamiliale durant la phase de construction	150 €

Taxe compensatoire pour garage ou emplacement de stationnement (* voir document en annexe)	18.000 €
Certificat concernant l'année de construction d'un logement	25 €
Ouverture d'une tranchée	25 €
Plan d'aménagement particulier (PAP) d'une superficie de moins de 20 ares	500 €
PAP d'une superficie comprise entre 20 et 50 ares	750 €
PAP d'une superficie supérieure à 50 ares	1.000 €

Vu les articles 99 et 107 de la constitution ;

Vu la loi communale du 13 décembre 1988, telle qu'elle a été modifiée dans la suite;

Entendu les explications du collège des bourgmestre et échevins;

après délibération  
à l'unanimité des membres présents

- 1) fixe le règlement-taxe pour les autorisations en matière d'urbanisme comme suit :

Urbanisme	
Autorisation pour la construction d'une maison unifamiliale	100 €
Autorisation pour l'aménagement d'un logement intégré	100€
Autorisation pour la construction d'une maison de rapport par appartement	100€
Autres autorisations : hangars, garages, box, abris de jardin, échafaudages etc.	25 €
Grande transformation d'une maison unifamiliale	100 €
Morcellement	25 €
Taxe pour frais d'infrastructure par unité d'habitation	5.000 €
Taxe pour frais d'infrastructure par unité affectée à toute autre destination que l'habitation	5.000 €
Taxe pour frais d'infrastructure pour un logement intégré	2.500 €
Changement des plans d'une maison plurifamiliale durant la phase de construction	150 €
Taxe compensatoire pour garage ou emplacement de stationnement (* voir document en annexe)	18.000 €
Certificat concernant l'année de construction d'un logement	25 €
Ouverture d'une tranchée	25 €
Plan d'aménagement particulier (PAP) d'une superficie de moins de 20 ares	500 €
PAP d'une superficie comprise entre 20 et 50 ares	750 €
PAP d'une superficie supérieure à 50 ares	1.000 €

2) transmet le présent règlement-taxe à l'autorité supérieure pour approbation.

En séance, date qu'en tête.

Suivent les signatures

Pour expédition conforme

Kayl, le 30 juillet 2018

le bourgmestre



la secrétaire

